

Les **mesures opérationnelles** du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 du PÉTR Garonne Quercy Gascogne, répondent :

- aux **axes stratégiques de développement du PÉTR**, définis dans le cadre de son Projet de Territoire 2021-2027 ;
- **aux ambitions fixées par la Région Occitanie dans son Pacte Vert.**
- **et sont illustrées par des exemples d'opérations envisagées sur la période 2022-2028 :** projets et intentions issus du recensement PÉTR des projets de ses collectivités au cours de l'année 2022, complété par les projets du Conseil Départemental et les projets d'acteurs privés inscrits dans les contrats du PÉTR (Territoire d'Industrie/LEADER).

Les exemples de projets listés dans cette annexe **n'engagent pas les financeurs** ; ils sont **fournis à titre indicatif** et devront être **validés par le Comité de pilotage du CTO**. De plus des évolutions de dispositifs à la Région sont en cours. Aussi, les projets seront retenus au regard de ces nouveaux dispositifs.

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche mesure n'engage pas les partenaires du CTO du PÉTR Garonne Quercy Gascogne sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
- *Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 12) ;*
- *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

Objectif stratégique n°4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique

Mesure opérationnelle n°4-3 : Encourager la réduction des émissions de GES liés aux déplacements, notamment en favorisant les mobilités actives, douces et alternatives à l'autosolisme

Contexte général :

Le secteur du transport (personnes et marchandises) constitue l'un des **premiers postes de consommation d'énergie finale et d'émissions de gaz à effet de serre (GES)**.

Il connaît une croissance importante sur le territoire du PÉTR en raison d'une urbanisation toujours plus dense, notamment dans les communes situées sur l'axe Toulouse – Montauban.

Outre son impact environnemental, la voiture individuelle devient une charge financière de plus en plus lourde pour les ménages ou personnes sans emploi, notamment dans les zones rurales où les modes de transport alternatifs sont peu développés.

Comme dans la plupart des territoires présentant des caractéristiques similaires (rural et périurbain), le PÉTR se distingue par un **recours très élevé au véhicule individuel (autosolisme)** pour les déplacements domicile-travail (**86% des actifs occupés**) et en parallèle, un usage de transports en commun très peu développé (2%).

En matière de mobilité, le PÉTR doit faire face à plusieurs constats :

- Des déplacements domicile-travail de plus en plus importants entre les différents bassins de vie et vers les pôles extérieurs que sont Montauban, Agen et Toulouse ;
- Le recours à l'offre de transport en commun pour accéder à l'emploi est très minoritaire (2% en 2017 contre 15,2% au niveau national) et si le territoire central apparaît plutôt bien desservi (trains et bus IiO), les franges sont très peu irriguées (CC PSQ, CC LTG, CC PPL)
- Les situations de « précarité mobilité » sont nombreuses (personnes âgées, usagers sans permis, personnes sans emploi, précaires et en situation de handicap ...) avec un public rencontrant des difficultés pour accéder aux services et à l'emploi.

Les aménagements et initiatives engagés sur les secteurs du PÉTR pour développer des mobilités autres que les déplacements individuels en véhicules (aires de co-voiturage, transport à la demande, pistes cyclables, co-voiturage Rézopouce- Illicom, ...) **doivent être poursuivis pour permettre d'évoluer collectivement vers des pratiques de déplacement plus durables**, moins dépendantes aux énergies fossiles et moins émettrices de gaz à effet de serre.

Les solutions seront spécifiques à chaque territoire mais devront intégrer une concertation fine des usagers pour tenir compte des besoins actuels, du maillage avec le transport collectif existant et une communication soutenue pour l'appropriation de ces nouvelles offres de mobilité auprès de tous les publics.

Objectifs et contenu de la mesure :

Les principaux objectifs poursuivis, en lien avec la stratégie du PETR Garonne Quercy Gascogne et les orientations de la Région (Pacte Vert) et du Département, sont les suivants :

- Développer les infrastructures et services pour renforcer la mobilité alternative à l'autosolisme (système et aires de covoiturages, Pôles d'échanges multimodaux, modes de transport collectif et de liaison pour le dernier km...) ;
- Communiquer et promouvoir les offres de mobilité et solutions existantes ;
- Accompagner le développement des mobilités actives (cyclables, piétonnes et autres modes utilisant l'énergie physique humaine...) ;
- Réduire l'émission des GES (soutien à l'acquisition de véhicules responsables et à l'installation de point de recharge) ;
- Déployer, organiser et structurer des offres de mobilité collectives, au plus proche des besoins locaux ;
- Soutenir les projets H2 et biogaz portés par les entreprises.



Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :

- S'adapter au changement climatique,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Exemples de projets concernés par cette mesure :

- **Aménagements favorisant l'intermodalité :**
 - o Création d'aires de covoiturage : Beaupuy, Labastide-St-Pierre, Larrazet, CC GSTG (aires d'intérêt communautaires T2 : Grisolles, Nohic, Montech), Varennes, Savenès
 - o Mobilité collective : création de points d'arrêt pour la desserte du territoire par les cars liO sur la CC GSTG ; mise en place d'un nouveau réseau TAD sur la CC GSTG ; création d'une station de bus à Larrazet
 - o Pôles d'Echanges Multimodaux : extensions des parkings ferroviaires sur le territoire GSTG et sur le territoire de la CC 2R ; création d'un PEM routier à Montech
 - o Équipements vélos sécurisés dans les gares : abris-vélos sécurisés à Castelsarrasin et sur la CC GSTG
 - o Aménagement d'un parking multi-modal à La Ville Dieu du Temple
 - o Aménagements cyclables sur la CC GSTG suite aux conclusions du schéma cyclable
 - o Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques : Bouillac, Beaupuy, Le Causé
- **Aménagements favorisant le développement des mobilités actives et douces :**
 - o Aménagement de voies vertes : Nicolas de la Grave, Campsas, Castelmayran, Monbéqui, Orgueil, St Aignan, Villebrumier, Montech, Labastide St Pierre, Aucamville, Dieupentale, Montbartier, Monbéqui, Grisolles
 - o Création cheminements piétonniers : Comberouger, L'Honor de Cos, Larrazet, Lafrançaise, Bourret, Campsas, Pompignan, Piquecos
 - o Travaux et équipements pour la mise en place d'une politique « mobilité douce » sur la CC TDC
 - o Aménagement des passerelles pour les liaisons cyclables éligibles au titre du volet des infrastructures en faveur du vélo du cyclotourisme : création d'une seconde passerelle piéton-vélo sur le canal latéral à la Garonne à Montech
- **Etudes, stratégies supports au développement des mobilités alternatives à l'autosolisme :**
 - o Expérimentation sur le territoire de la CC GSTG d'une ligne de covoiturage dynamique
 - o Réalisation d'une étude de mobilité globale alternative à la voiture individuelle sur la CC TDC (développement de la mobilité douce)
 - o Intégration de la commune d'Orgueil dans le programme MOBY (écomobilité)
 - o Etude pour la création d'une plateforme de covoiturage sur CC GSTG

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Sur l'ensemble de la période 2022-2028.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative :

- Nombre d'acquisitions de véhicules électriques
- Nombre d'aires de covoiturage créés

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens :

- CPER
- OS 2.8 et OS 5 du PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27
- LEADER 2023-2027 (Fiche action 4)